

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
1^{er} SEPTEMBRE 2015 à 20 HEURES 30**

(Convocation du 24.08.2015)

Le premier septembre deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire et au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean HAMELIN, maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs HAMELIN Jean, HONORE Hervé, JOURDAN Annie, COUSIN Rémi, HAMON Roland, KERMORGANT Claudine, LECOUTOUR Gérard, LERICHE Jean-Yves, THOUMELIN Philippe, VALIN Eric,

Absents : DARROUX Jean-Michel (pouvoir à J Hamelin), DORAPHE Thierry, GIBON Jean-François, HAIRON Pierrette (pouvoir à P Thoumelin), excusées, AUMONT Emeline

Secrétaire de Séance : HONORE Hervé

La séance a débuté par l'approbation du compte-rendu du 30 juin 2015.

RUE NEUVE : ACQUISITION GRATUITE DES PARCELLES A726, A728 ET A729

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après délibération, le conseil municipal par 12 voix POUR

- accepte à l'unanimité l'intégration des parcelles A 726, A 728 et A729 pour un total de 3 a 42 ca
- autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.
- autorise le maire à régler toute dépense relative à ce dossier.
- demande que ces parcelles intègrent la voirie communale

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 : RENOUVELLEMENT DU POSTE D'AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après délibération et vote, par 12 voix POUR

- donne son accord au maintien du poste d'adjoint technique à raison de 3 heures hebdomadaires sur 36 semaines du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016.
- autorise la maire à signer les pièces nécessaires.

CCCC : modification de statuts

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, :

ACCEPTTE la modification des statuts communautaires avec l'ajout, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans la compétence optionnelle au paragraphe II-6 Sport, culture, loisirs et affaires scolaires de la compétence « *Développement d'actions concertées portant sur la mise en valeur (hors restauration et entretien) et l'animation du patrimoine, les services éducatifs du patrimoine pour le jeune public, l'accueil du public et la sensibilisation de la population locale à son environnement et à la découverte et la conservation du patrimoine* »

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE COMMUNALE : PREPARATION DU DOSSIER

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,

- donne son accord au lancement du dossier
- sollicite toute subvention qui pourrait entrer dans les critères du dossier

DEMANDE D'AUTORISATION DE CLOTURE

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- donne son accord à la pose de la clôture
- demande que la couleur de la clôture soit de teinte neutre
- charge le maire de rappeler au requérant la réglementation en vigueur

DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil après délibération et vote, par 8 voix POUR, 4 voix CONTRE

- donne son accord à la participation aux frais du RASED
- accorde la somme de 80 € pour l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Mr le Maire informe l'assemblée que l'AD'AP relatif à l'accessibilité des bâtiments communaux, a été validé par la DDTM le 14 août 2015.

2°) Demandes diverses

⇒ Mme Kermorgant :

- Certains parents se plaignent des menus de la cantine qui ne sont pas toujours équilibrés. Les menus sont-ils établis ou au moins validés par une nutritionniste ? Le Maire répond que c'est le traiteur qui fait les menus. Une rencontre avec le traiteur sera fixée pour lui faire part de ces observations.

- Points lumineux Rue de Montfort : le nombre d'enfants partant à l'école ou au collège va en augmentation dans cette partie de la commune. Aussi, par sécurité, l'installation de candélabres serait appropriée. Mrs Hamelin et Honoré répondent que ce projet est conditionné à la vente des dernières parcelles du lotissement. Il est par ailleurs inscrit dans le projet de charte de la commune nouvelle (voir point suivant), mais qu'avant d'installer des réverbères, il est aussi nécessaire de créer un chemin piétonnier pour permettre la circulation des piétons en toute sécurité. Ces travaux seront de toute façon réalisés, regroupement de communes ou non. Mais préalablement aux travaux, des études de faisabilité doivent être réalisées.

⇒ Mr Leriche

- Problème de fuites sur le lavoir de la Becterie, et donc écoulement des eaux sur la voie. Après discussion, le maire propose une visite au retour des congés de l'agent technique, pour définir les travaux à réaliser.

3°) Projet Commune Nouvelle

Le maire présente la charte élaborée pendant la période estivale par un groupe de travail composé des maires et adjoints des différentes communes concernées.

La discussion s'engage autour de ce projet de charte dont chaque conseiller a reçu copie.

La fiscalité de la commune nouvelle dont une étude détaillée a été établie par la trésorerie générale, est présentée avec l'évolution des taux d'imposition qui devront converger vers un taux moyen au maximum dans un délai de 12 ans.

Ce taux moyen entraînera une baisse de la fiscalité de 4 à 5 % pour les habitants de Quettetot.

Projets
Rénovation des voies suivantes : Rue des écoles Rue des Pavés, Rue de Bas, parking de l'école
Rue de Montfort, aménagement complet de la voirie avec assainissement, éclairage public et mise en place de trottoirs
Mise aux normes handicapés de la salle communale utilisée en particulier par le club des anciens et les TAP (travaux réalisés en grande partie par l'ouvrier communal).

De plus, le maire informe que des réunions publiques ont été fixées afin d'informer la population sur le projet.

Commune	Date	Heure	Lieu
Saint Martin le Hébert	Lundi 7 septembre 2015	20h30	Salle communale
Les Perques	Mardi 8 septembre 2015	20h30	Salle communale
L'Etang-Bertrand	Jeudi 10 septembre 2015	20h30	Salle communale
Le Valdecie	Lundi 14 septembre 2015	20h30	Salle communale
Le Vrétot	Mardi 15 septembre 2015	20h30	Salle communale
Quettetot	Mercredi 16 septembre 2015	20h30	Salle polyvalente
Bricquebec	Jeudi 17 septembre 2015	20h30	Cinéma le Donjon

Enfin, le vote solennel sera à l'ordre du jour du conseil municipal fixé au **Vendredi 2 octobre 2015 à 20h30 pour toutes les communes associées au projet.**

Date d'affichage : **14 septembre 2015**